

BULLETIN D'ADHÉSION

— CITEPA



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Organisme ou société :

Date :

Secteur d'activité :

SIREN

:

Adresse postale :

CONTACT PRINCIPAL

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Fonction/service :

E-mail :

AUTRES PERSONNES SOUHAITANT BÉNÉFICIER DES SERVICES AUX ADHÉRENTS

Nom - prénom :

E-mail :

Cotisation 2022 : 1300 € HT (TVA 20%)

Soutien supplémentaire facultatif au Citepa pour 2022 :

0 € 100 € 200 € 500 € Autre, à préciser:

Option Forum Pollution Transfrontière | Nous consulter

Celle-ci permet de participer au Forum Pollution Transfrontière DGEC/Citepa : Lieu de discussions et d'échanges d'informations entre les organisations, le Citepa et le Ministère de la transition écologique (MTES) ; information en amont et échange privilégié avec le MTES mais aussi appui technique de ce dernier dans les négociations nationales et internationales sur les réglementations futures et les engagements correspondants. Nous consulter.

AVANTAGES ADHÉRENTS

Accès aux synthèses du Citepa

- Les adhérents reçoivent par mail en avant-première les **dossiers de fond du Citepa**. Ces documents fournissent une description, une analyse et une mise en contexte des actualités politiques, législatives, réglementaires et scientifiques incontournables au niveau tant national, qu'europpéen et international.
- Les adhérents ont accès à la **base de données du Citepa** qui regroupe plus de 1500 articles et dossiers sur les actualités politiques, législatives, scientifiques et technologiques dans le domaine de la pollution de l'air et du changement climatique. Cette base de données est enrichie de brèves et articles qui sont publiés plusieurs fois par semaine dans la rubrique Veille air & climat du site web.
- Les adhérents reçoivent en exclusivité un **récapitulatif mensuel « C'est dans l'air »** des actualités parues dans le mois écoulé, classées par thème.

Support technique et réglementaire

- Les adhérents peuvent bénéficier d'une **assistance technique et réglementaire personnalisée**, par mail ou par téléphone, avec un ingénieur expert sur des sujets réglementaires ou techniques. Dans le cadre de demandes simples, il s'agit d'une assistance ponctuelle et immédiate. Pour des demandes plus spécifiques, un devis d'études pourra être établi.
- Les adhérents peuvent recevoir un **récapitulatif annuel des actualités réglementaires et techniques** sur un grand thème choisi, sur simple demande.
- Les adhérents peuvent bénéficier des **formations** du Citepa à tarif réduit.

Evènements

- Le Citepa propose une formule originale de partage d'informations sur des sujets scientifiques en lien avec la qualité de l'air et le changement climatique : **les petits-déjeuners du Citepa**. Cette formule permet de réels échanges, dans un format convivial, autour d'un vrai petit déjeuner. Certains petits-déjeuners sont également accessibles en visio-conférence. Les adhérents reçoivent en exclusivité les présentations et documents offrant ces webinaires. Seuls les adhérents peuvent venir en présentiel, au 48, rue de Paradis, pour rencontrer les conférenciers et autres participants.
- Chaque année, le Citepa organise **une journée d'études** sur un thème d'actualité, à la fois colloque scientifique, lieu d'échanges techniques et de discussions politiques. La journée d'études est un moment privilégié pour rencontrer les experts du sujet. Elle est proposée à tarif réduit aux adhérents.

CONDITIONS D'ADHÉSION

L'adhérent doit être une personne morale (organisation, fédération, entreprise, association...) caractérisé par son code SIREN unique. L'adhésion donne accès aux services « adhérents » à toutes les personnes travaillant dans l'organisation caractérisée par ce même code SIREN. L'adhésion au Citepa est annuelle.

Le bulletin d'adhésion est à renvoyer soit par email à adherents@citepa.org, soit par courrier à l'adresse suivante : Citepa, 42 rue de paradis, 75010, Paris.

Informatique et libertés

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Citepa pour la transmission des informations et documents concernant l'organisation administrative et la diffusion d'informations concernant le Citepa.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : desinscription@citepa.org

En adhérant au Citepa, vous nous autoriser à intégrer le logo de votre organisme sur notre site web. Dans le cas contraire, veuillez-nous l'indiquer par mail.